

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 6 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la
Municipal Délibération
11 11 10

Date de convocation
20/02/2025
Date d'affichage
15/04/2025

2025-03-01

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Olivier BARRE et Sylvie COTTARD

Etaient absents : Elodie FERRIERES

M. Guy LAYRAC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Attribution subvention municipale 2025 Amicale des Pompiers de Villecomtal

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil de Municipal la demande de subvention pour l'année 2025, déposées par l'Amicale des Pompiers de Villecomtal. Après examen du dossier par le Conseil Municipal, le Maire propose à ses membres d'attribuer une subvention pour l'année 2025 comme suit :

- Amicale des Pompiers de Villecomtal 200 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'attribuer et de verser cette subvention pour un montant de 200 €,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au BP 2025 de la Commune,

Fait et délibéré, à Saint Félix de Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Subvention à l'Amicale des pompiers de Villecomtal pour l'année 2025

Date de décision: 06/03/2025

Date de réception de l'accusé 07/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250301

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250306-20250301-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250301 Subvention à l'AP de Villecomtal 2025.pdf (99_DE-012-211202213-20250306-20250301-DE-1-1_1.pdf)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

du CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE SAINT FELIX DE LUNEL

SEANCE du 6 mars 2025

NOMBRES DE MEMBRES
Afférents Qui ont pris
Au Conseil En exercice part à la

Municipal	Delibération
11	10

Date de convocation
20/02/2025
Date d'affichage
15/04/2025

2025-03-02

L'an deux mille vingt cinq, le six mars à vingt heures trente, le Conseil municipal de cette commune, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur VISSEQ Guy, Maire.

Etaient présents : MMs Guy VISSEQ, Valérie QUINTARD, Marc DELAGNES, Elisabeth FAYEL, Francis PONS, Patricia PANISSIE, Guy LAYRAC, Jérôme BONY, Olivier BARRE et Sylvie COTTARD

Etaient absents : Elodie FERRIERES

M. Guy LAYRAC est nommé secrétaire de séance.

OBJET : Plan de financement pour demande au Département de l'Aveyron – projet « Ilot Lagarrigue »

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une rencontre a été organisée avec l'équipe technique du Département, en présence du conseiller départemental M. Tieulié et du maître d'œuvre, le 30 janvier 2025.

Pour 2025, le Département a présenté ses lignes de soutien à solliciter pour le projet « Ilot Lagarrigue ».

Il précise que le département peut être sollicité pour deux lignes d'accompagnement : La RD 137 en traverse (pour 35 mètres linéaires) et le cœur de village.

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal :

- Approuve le plan de financement ci-joint,
- Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.
- Fait à Saint-Félix-de-Lunel, les jours, mois et an susdits. Ont signé au registre tous les Conseillers présents.

Rendu exécutoire
Après dépôt en Préfecture Le
Et publication du

Pour extrait conforme,
Le Maire,
Guy VISSEQ



« Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Téléréfournement citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr ».

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Plan de financement Département Ilot Lagarrigue 2025

Date de décision: 06/03/2025

Date de réception de l'accusé 07/03/2025

de réception :

Numéro de l'acte : 20250302

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250306-20250302-DE

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

Nom du fichier : Delib 20250302 Plan de finacement Département Ilot Lagarrigue

2025.pdf (99_DE-012-211202213-20250306-20250302-DE-1-1_1.pdf)



PLAN DE FINANCEMENT PRÉVISIONNEL (HORS TAXES)
Pour la tranche ciblée pour ce dossier

Identification de la collectivité : commune de Saint-Félix-de-Lunel (12320)

Désignation synthétique du projet : Démolition et Aménagement "Ilôt Lagarrigue" + RD 137

*Nota : Ce document comporte des calculs automatiques (sous-totaux, totaux, pourcentages, etc.).
Le plan de financement doit être équilibré (dépenses totales = recettes totales).*

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES	
Nature de dépense	Montant en € (H.T.)
Acquisition foncière :	58 050.00 €
Acquisition immobilière :	
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :	39 187.20 €
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)	
installation chantier	18 870.00 €
terrassement	70 774.00 €
traitement surfaces et maçonnerie	259 595.00 €
aménagement paysager	8 506.00 €
démolition	113 250.00 €
RD 137	42 126.50 €
Assainissement pluvial /eaux usées	34 443.75 €
Etudes préliminaires	14 461.33 €
Aléas :	
Dépenses de fonctionnement :	
Autres : (à préciser)	
Sous-total	659 263.78 €

À déduire des dépenses :

Recettes générées par l'investissement (loyers, cessions, etc...)	
Remboursement de sinistre par l'assurance	

RECETTES PRÉVISIONNELLES		
Source de financement	Montant en € (H.T.)	Taux (en %)
AIDES PUBLIQUES		
Union européenne		0.00 %
État - DETR	97 836.25 €	14.84 %
État - Fonds Vert	79 820.00 €	12.11 %
Agence de l'eau Adour Garonne	20 000.00 €	3.03 %
		0.00 %
		0.00 %
Conseil Régional "Friche"	5 000.00 €	0.76 %
		0.00 %
CD12 Cœur de Village	100 000.00 €	15.17 %
CD12 RD137 en traverse	6 125.00 €	0.93 %
		0.00 %
		0.00 %
EPCI (Conques Marcillac)	50 000.00 €	7.58 %
		0.00 %
Sous-total 1 ^m	358 781.25 €	54.42 %

AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres	300 482.53 €	45.58 %
Emprunts		0.00 %
Autres : (à préciser)		0.00 %
		0.00 %
		0.00 %
Sous-total 2	300 482.53 €	45.58 %

TOTAL H.T.	659 263.78 €
-------------------	---------------------

TOTAL H.T.	659 263.78 €	100 %
-------------------	---------------------	--------------

(1) Le montant total prévisionnel des aides publiques ne doit pas dépasser 80 % du montant total (H.T.).

Accusé de réception d'un acte en préfecture

Objet de l'acte : Plan de financement Département Ilot Lagarrigue 2025

.....

Date de décision: 06/03/2025

Date de réception de l'accusé 07/03/2025

de réception :

.....

Numéro de l'acte : 20250302

Identifiant unique de l'acte : 012-211202213-20250306-20250302-DE

.....

Nature de l'acte : Délibération

Matières de l'acte : 7 .5

Finances locales

Subventions

Date de la version de la 29/08/2019

classification :

.....

Nom du fichier : Delib 20250302 Plan de finacement Département Ilot Lagarrigue

2025.pdf (99_DE-012-211202213-20250306-20250302-DE-1-1_1.pdf)